



Disposition en matière de vaccination

Quelles sont les règles actuelles de vaccination contre la grippe équine en Suisse ?

Les règles de vaccination suivantes s'appliquent aux vaccinations de base à partir du 01.03.2021 (indépendamment de l'année de naissance des chevaux) :

Immunsation de base avec trois vaccins :

- première vaccination
- deuxième vaccination: intervalle d'au moins 21 et d'au plus 92 jours après la première vaccination
- troisième vaccination: intervalle de 7 mois maximum après la deuxième vaccination. D'un point de vue immunologique, il est recommandé d'administrer la troisième injection environ 5 mois après la deuxième.

Rappel (= Booster) : au moins une fois par an, c'est-à-dire que l'intervalle avec la précédente injection ne doit pas dépasser 365 jours ; ces injections de rappel peuvent toujours être effectuées le même jour (par exemple, 26 avril 2020 - 26 avril 2021)

Quand mon cheval peut-il prendre le départ en compétition après le vaccin contre la grippe équine ?

Pendant les 7 jours qui suivent la dernière injection, le cheval ne peut se présenter ou participer à aucun événement équestre (par exemple, vacciné le mercredi, participation uniquement le jeudi de la semaine suivante).

Si une (nouvelle ou première) vaccination de base est en cours, le cheval peut déjà participer le 8^{ème} jour après la deuxième vaccination.

Mon cheval a reçu une immunsation de base avec deux injections (ancien schéma) avant le 01.01.2013 et depuis les vaccins de rappels ont été effectués sans aucune lacune. Dois-je faire une nouvelle immunsation de base avec trois injections ?

Non. Pour les chevaux dont l'immunsation de base a été effectuée avant le 01.01.2013 et qui depuis ont reçu des vaccins de rappels sans lacunes et sans dépasser les intervalles prescrits, l'ancien schéma de vaccination de base avec seulement deux injections et des vaccinations répétées annuellement continue de s'appliquer pour la participation aux manifestations nationales.

Si les intervalles sont dépassés, une nouvelle immunsation de base doit être effectuée selon le nouveau schéma avec 3 vaccinations.

Mon cheval est né avant le 01.01.2013 et a reçu après cette date une nouvelle immunsation de base avec deux injections (ancien schéma) et depuis les vaccins de rappels ont été effectués sans aucune lacune. Dois-je faire une nouvelle immunsation de base avec trois injections ?

Non. Pour les chevaux qui sont nés avant le 01.01.2013 et qui ont reçu après cette date une nouvelle immunsation de base avec deux injections et ensuite les vaccinations de rappels ont été effectuées sans interruption et sans dépasser les intervalles prescrits, l'ancien schéma de vaccination de base avec seulement deux injections et des rappels annuels continue de s'appliquer pour la participation aux manifestations nationales.

Si les intervalles sont dépassés, une nouvelle immunsation de base doit être effectuée selon le nouveau schéma avec trois vaccinations.



Quelles sont les règles actuelles de vaccination contre la grippe équine pour les concours internationaux de la FEI ?

Pour les épreuves de la FEI, leurs règlements s'appliquent. Il s'agit notamment d'une immunisation de base avec trois vaccinations comme pour les concours nationaux en Suisse, ainsi que d'au moins une vaccination de rappel annuelle. L'intervalle avec la précédente injection ne peut pas dépasser 365 jours, ces rappels peuvent toujours être effectués le même jour (par exemple, 26 avril 2020 - 26 avril 2021). En cas de participation à un concours FEI, la dernière vaccination ne doit pas remonter à plus de 6 mois + 21 jours.

<https://inside.fei.org/fei/your-role/veterinarians/biosecurity-movements/vaccinations>

D'autres vaccinations sont-elles obligatoires ?

Il n'y a aucune obligation de vaccinations supplémentaires de la part de la FSSE. Une protection suffisante contre le tétanos est fortement recommandée dans tous les cas. D'autres vaccinations doivent être envisagées en fonction de la situation actuelle de la menace et de la situation géographique des chevaux (par exemple, consultation du réseau Equinella, directives de vaccination de la FEI, RESPE, FN-DOKR).

www.equinella.ch

Chevaux de course Suisse, galop et trot

Les chevaux doivent être vaccinés contre la grippe équine pour l'immunisation de base deux fois à des intervalles d'au moins trois semaines et d'au plus deux mois (21 à 60 jours) et une troisième fois quatre à six mois (120 à 180 jours) après la deuxième vaccination.

Les vaccinations de rappel doivent être effectuées de préférence tous les 6 mois, mais en tout cas à un intervalle de 12 mois au maximum (365 jours, au plus tard le même jour de l'année suivante). Ce nouveau schéma de vaccination entrera en vigueur le 1er janvier 2021 et s'appliquera à toutes les nouvelles vaccinations (nouvelle vaccination de base, vaccination de base actuelle et vaccinations de rappel). Les vaccinations effectuées avant le 1er janvier 2021 doivent avoir été réalisées conformément au règlement de vaccination en vigueur en 2020.

Les chevaux peuvent participer aux courses dans le cadre du programme de vaccination après la deuxième vaccination de l'immunisation de base.

Les chevaux qui n'ont pas reçu la troisième dose de la vaccination de base ou les rappels dans les intervalles prescrits du programme de vaccination doivent être soumis à une nouvelle immunisation de base. Ces chevaux ne peuvent être autorisés à participer aux courses que s'ils peuvent prouver qu'ils ont reçu au moins les deux premiers vaccins de la vaccination de base.

Les vaccinations des chevaux entraînés à l'étranger doivent être conformes à la réglementation du pays dans lequel le cheval se trouve. Si le cheval ne répond pas à ces exigences de vaccination, il n'est pas autorisé à concourir en Suisse.

Dans les sept jours suivant la vaccination, les chevaux sont exclus de toutes les courses.

<https://www.iena.ch/wp-content/uploads/2021/01/Anhang-XVIII-Influenza-01.01.2021.pdf>



Allemagne : selon les règlements de la Fédération équestre allemande

Programme de vaccination contre la grippe pour les départs lors d'événements nationaux en Allemagne (avec licence d'invité ou tournois frontaliers) :

- Immunisation de base se compose de trois vaccinations
- Deuxième vaccination au moins 28 et au maximum 70 jours après la première vaccination
- Troisième vaccination au maximum 6 mois + 21 jours après la deuxième vaccination
- La participation à un concours est possible si :
 - une immunisation de base a été débutée, les deux premiers vaccins ont été effectués et 14 jours se sont écoulés après la deuxième vaccination
 - 7 jours se sont écoulés après la dernier vaccin, que ce soit une vaccination de rappel ou le troisième vaccin de l'immunisation de base
- Vaccinations de rappels à des intervalles ne dépassant pas 6 mois + 21 jours

Tous les chevaux qui n'ont pas été vaccinés contre la grippe équine, qui n'ont pas reçu une immunisation de base correcte ou pour lesquels l'intervalle entre deux vaccinations contre les virus de la grippe équine a été supérieur à 6 mois plus 21 jours, doivent être soumis à une nouvelle immunisation de base avant le début d'un concours.

<https://www.pferd-aktuell.de/ausbildung/pferdehaltung/impfung>